

DEPARTEMENT
DE LA
CHARENTE -MARITIME

VILLE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 12 AVRIL 1966 à 20 H.30

66062
OBJET :

Réorganisation des Services
Sociaux - Effectifs

Le douze avril mil neuf cent soixante six, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de ROYAN s'est réuni, en séance ordinaire au lieu ordinaire de ses réunions, à la Mairie sous la Présidence de M. Jean-Noël de LIPKOWSKI, Député-Maire, d'après convocations faites le 7 avril 1966 .

Etaient présents: M. Jean-Noël de LIPKOWSKI, Député-Maire, MM. MATRAS, Melle FOUCHE, MM. BENDER, BUJARD, LANUSSE, MOUCHOT BOUCHET, NAULIN, BOUDEY, GACHET, BROTBREAU, VULTAGGIO, OSQUIGUIL, REIX, BERLAND, TETARD, STIPAL, CAMBLONG, PECHEVIS, POUGET , M^{me} BIDEAU, Dr. DOMEQ.

Représenté : M. BISCAYE par M. de LIPKOWSKI

Secrétaire : M. BUJARD

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 29 du Code Municipal, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil .

M. BUJARD ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

La réorganisation des Services Sociaux a été évoquée au cours de plusieurs réunions de commissions et dans ce but il a été décidé de grouper ces services au rez-de-chaussée du Bâtiment B de la Mairie.

Les travaux nécessaires s'élevant globalement à 8 636 F 62 ont été réalisés sur les reports de crédits de l'exercice 1965 - chapitre 900-9 et les bureaux aménagés peuvent être occupés immédiatement de sorte que les Services Sociaux fonctionneront convenablement à partir du 15 Avril.

Pour en assurer la direction, le Bureau d'Aide Sociale a pris la décision le 9 Mars 1966 de recruter un Chef de Bureau qui sera rémunéré sur le Budget de Cet Etablissement Public.

En raison de la charge qui en résultera, il conviendrait de voter une subvention au Bureau d'Aide Sociale et de constituer les nouveaux services avec le personnel qui jusqu'ici était particulièrement employé aux affaires sociales de la Ville.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la délibération susvisée du Bureau d'Aide Sociale en date du 9 Mars 1966,

Considérant qu'il y a lieu effectivement de regrouper le personnel qui s'occupe des affaires sociales dans le Bâtim. B de la Mairie,

DECIDE :

- d'affecter aux services sociaux de la Ville :

- 1'assistante sociale
- un commis
- un agent de bureau

et si besoin était un commis ou agent de bureau comptable.

- de voter chaque année une subvention au bénéfice du Bureau d'Aide Sociale à titre de participation aux frais de fonctionnement de ce Service et que pour 1966 le montant en sera fixé à 20 000 F. et figurera au Budget Supplémentaire - Chapitre 955.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre, MM. les Membres présents.

Pour copie conforme,
Pour le Député-Maire,
Le Premier Adjoint,



APPROUVÉ

ROCHEFORT-MER, le 20 MAI 1966
Le Sous-Préfet,




Maurice MATRAS.